



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS

RELEVÉ DE DECISIONS/INFORMATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 09/03/2021 A 18H30

Présents : REGALLET Paul, ANDRE Valérie, ARGOUD Yves, BERTHIER Yves, BERTHOLLIER Christian, CAGNIN Georges, CEVOZ-MAMI Christian, LESAGE Claude, PARAVY Jean-Claude, PERROT Alain, PERSON Philippe, PICARD Marie-France, SAUNIER Elise, VERGUET Nicolas, VITTOZ Philippe.

Excusés/Absents : Néant

A)-INTERVENTION

1-Les Marmousets : poursuite des discussions au sujet de la demande d'avenant au contrat de Maîtrise d'œuvre :

Monsieur Manfred AMOUREUX, actuellement en renfort au service Technique, est intervenu au sujet de la demande d'avenant au contrat de Maîtrise d'œuvre du bâtiment Les Marmousets à St Genix les villages.

Chargé de suivre ce dossier au sein du service, il en a rappelé le contexte et le contenu.

Il a également résumé l'analyse de la demande d'un point de vue moral, juridique et financier.

Suite aux remarques des Elus, plusieurs questions restent encore en suspens. Les réponses seront données lors d'une prochaine réunion par Monsieur Amoureux qui est chargé de poursuivre les discussions en lien avec Messieurs Philippe VITTOZ Vice-Président en charge des finances et Christian BERTHOLLIER, Vice-Président en charge des travaux.

2-Eaux pluviales : Monsieur Amoureux est également en charge du dossier des eaux pluviales. Il est missionné afin de voir comment la CCVG peut exercer sa compétence. Il a pris contact avec le SIEGA pour lui permettre de retracer l'historique et faire une première analyse de la situation.

Le groupe de travail chargé de suivre ce dossier se réunira prochainement.

B)-DISCUSSION AUTOUR DES THEMES SUIVANTS :

1-Arbitrages financiers en vue du vote du Budget primitif le 30/03/2021

Monsieur Philippe VITTOZ, Vice-Président en charge des Finances

-Diagnostic d'entretien des locaux et formation des agents : 12 000€

La mise en œuvre sera étudiée courant 2021 sachant qu'une étude est également en cours par le service RH pour attribuer des heures de ménage à certains agents de la Collectivité souhaitant compléter leur temps effectué.

-SPPEH / FAIRE (rénovation énergétique des bâtiments) : pour franchir le cap du nombre de logements à réhabiliter (vu en COPIL TEPOS au SMAPS), il a été conclu qu'il serait judicieux de prévoir 1€50/habitant dès 2021 sachant qu'à ce jour il y a beaucoup de demandes. Cette somme sera réglée directement au CD73 ; une convention devant prochainement être signée pour définir les modalités pratiques.

Le Bureau décide de ne pas augmenter cette somme et de maintenir le montant qui a été fixé par délibération du 24/11/2020 à 0,50€/habitant minimum.

-Acquisition de terrains agricoles : aucune inscription ne sera prévue au BP mais une provision sera inscrite dans les dépenses imprévues.

-Communication : aucune somme n'est ajoutée sur cette ligne pour l'instant dans l'attente du diagnostic qui doit être effectué par Elise SAUNIER, Conseillère déléguée en charge du sujet.

-Installation d'une climatisation dans le bureau commun CCVG/SMAPS : le Bureau décide de ne pas donner suite pour l'instant dans l'attente de la réflexion en cours sur l'agrandissement des bureaux.

-Acquisition d'une flotte de téléphones portables pour les cadres de la CC Val Guiers : le Bureau décide d'inscrire une somme de 4000€ en fonctionnement pour les frais de communication. Une réflexion sera menée pour ce qui concerne l'acquisition ou pas de téléphones.

-Maison des agriculteurs : le Bureau décide de ne pas donner suite à la demande de la Chambre d'Agriculture qui souhaite bénéficier d'une aide annuelle de 3000€ pour le financement du poste de la Conseillère territoriale en charge de l'Avant Pays Savoyard.

A noter que la CC Val Guiers a versé une aide à l'investissement :

- De 10 000€ en 2019 à la Coopérative de Yenne
- De 20 000€ en 2020 à la Coopérative d'Avressieux

2-Subventions ou participations :

Monsieur Philippe VITTOZ, Vice-Président en charge des Finances

Le Bureau donne son accord pour verser les sommes suivantes :

- 135 000€ à l'OT PLA : convention en cours 2019-2023

Une délibération sera proposée au Conseil du 30/03/2021 pour les subventions et participations suivantes :

- 9940€ à la Mission Local Jeunes pour son intervention sur les Communes de Pont de Beauvoisin et de St Genix les villages.
- 1000€ à l'association des Cadets de la Gendarmerie
- 10 000€/an pendant 3 ans à La Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence des Savoie.

Une « remise à plat » devra être faite sur les deux dossiers suivants, avant de donner une suite ou pas, sachant que les sommes sont provisionnées :

- 10 000€ à ISACTYS (0.80€/habitant)
- 5000€ aux Jeunes Sapeurs-Pompiers

Le Bureau décide de ne pas donner suite à la demande de subvention de 12 000€ de la part du GDS des Savoie qui lutte contre le frelon asiatique.

3-Taux de la taxe Ordures ménagères 2021

Monsieur Paul REGALLET, Président

En fonction des éléments ci-dessous :

- 13 673 272€ : Bases prévisionnelles de TEOM pour les 11 Communes de la CCVG
- 9.15% : taux de TEOM voté par la CCVG depuis 2014
- 1 251 104€ : produit prévisionnel attendu
- 1 268 080€ : participation demandée par le SICTOM

Le Bureau décide de maintenir en 2021 le taux de la taxe d'ordures ménagères à 9.15%

Une délibération sera proposée en ce sens au Conseil communautaire du 30/03/2021.

4-Produit attendu de la Taxe GEMAPI 2021

Monsieur Paul REGALLET, Président

Suite aux dépenses prévisionnelles du SIAGA et du SHR demandées dans le cadre de la GEMAPI 2021 :

- SIAGA : 145 115€79
- SHR : 42 856€

=====

187 971€79

Il sera proposé au Conseil du 30/03/2021 d'arrêter le produit de la taxe GEMAPI 2021 à 187 971€79 soit 14€58 par habitant DGF.

5-Petite ville de demain : périmètre de conventionnement, recrutement d'un Chef de projet, rencontre avec la CC des VDD, ...

Monsieur Nicolas VERGUET, Vice-Président en charge de l'Economie

Quelques dates :

- **25/02/2021** : rencontre avec les services de la DDT 73 concernant le dispositif Petite ville de demain. Des questions restent encore sans réponse concernant le périmètre de conventionnement, les modalités de recrutement du chef de projet,
- **06/03/2021** : les deux Communes de Pont de Beauvoisin 73 et 38 se sont rencontrées pour échanger sur le projet.
- **15/03/2021** : rencontre avec la CC des Val du Dauphiné et les Elus concernés.

Recrutement d'un Chef de projet :

Son rôle :

- Il est le « chef d'orchestre » du dispositif national Petite ville de demain
- Il coordonne les 4 Piliers du dispositif : HABITAT / COMMERCE / ATTRACTIVITE & SERVICES / MOBILITE & DEVELOPPEMENT DURABLE
(Les chargé(es) de mission thématique ayant à charge pour eux de mettre en œuvre l'opérationnalité des actions)
- Il est le référent technique local auprès des instances nationales (*publics, associatifs ou privés*)
- Il bénéficie d'un réseau (partage d'expériences/ formations/....)

Ses missions :

- Participer à la conception du projet de territoire et en définir sa programmation
- Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnels
- Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires
- Contribuer à la mise en réseau nationale et locale

Les enjeux pour la CCVG :

- Disposer d'une Ingénierie de projet dédiée pour mettre en œuvre un dispositif national structurant et ce pendant 6 ans financée à 75% (plafond maximum de dépenses 45 000€/an)
- Coordonner les 4 volets du dispositif à l'échelle des 2 villes-centres de Pont de Beauvoisin et de St Genix les villages et pour l'ensemble des Communes du territoire de Val Guiers.
- Coordonner les actions savoyardes en concertation avec les homologues isérois de Pont de Beauvoisin 38 et des Vals du Dauphiné.

A ce stade des discussions on ne connaît pas encore si un ou deux chefs de projets seront recrutés à l'échelle de la CCVG.

Le planning : dépôt du dossier avant le 31/03/2021

Dans l'attente de la poursuite des discussions à cet effet, le Bureau décide d'inscrire au BP 2021, la somme de 41 250€ pour 7 mois ainsi qu'une subvention à minima de 25% d'aide de l'Etat.

Une délibération sera proposée au Conseil du 30/03/2021.

6-Inauguration du Bus de l'Industrie cofinancé par l'IUMM et la CC Val Guiers dans le cadre du dispositif « Territoire d'Industrie »

Monsieur Nicolas VERGUET, Vice-Président en charge de l'Economie

Cet événement aura lieu en comité restreint le Jeudi 08/04/2021 à 17h00 sur le parking d'AGRATI (ZAE Val Guiers).

L'objectif étant de faire connaître l'outil de promotion des métiers de l'Industrie aux Elus de l'Avant Pays Savoyard.

7-Compétence mobilité : poursuite des discussions autour de la prise ou non de la compétence

Monsieur Claude LESAGE, Vice-Président en charge du Transport et de la Mobilité

Compte-rendu de la réunion du Bureau du SMAPS qui s'est tenue le 1^{er} mars dernier en présence de Monsieur Paul VIDAL, Conseiller régional délégué aux transports scolaires et interurbains et Monsieur Jean PIRAT Directeur de l'antenne régionale des Transports en Savoie :

-Les Présidents des 3 CC de l'APS accompagnés de leur Vice-Président en charge de la mobilité, étaient présents.

La Présidente de la CC Cœur de Chartreuse et son VP à la mobilité ont participé à la réunion en visio.

-Monsieur VIDAL a rappelé que si, comme la loi d'orientation des mobilités l'autorise, les Communautés de Communes confient à la Région la compétence d'Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM), la Région assurera ce rôle de façon volontariste et sera à l'écoute des Collectivités et de leur territoire en signant avec elles une convention de partenariat dans le cadre d'une relation de confiance et d'un pilotage partagé.

-Cette convention, qui peut faire l'objet d'une coordination entre les 3 CC de l'APS, serait signée avant les élections régionales de juin prochain.

-La situation concernant les transports scolaires est ensuite évoquée avec la fin des contrats en 2024 :

-Que la CCVG prenne la compétence ou ne la prenne pas, si elle reste A02, la Région reste A01.

-Par contre si la CCVG ne reste pas A02, la Région assurera le service par défaut mais il n'y aura plus d'accord local possible.

-A noter : si on prend la compétence mobilité on ne pourra pas « la rendre » à la Région.

-La DDT, présente à la réunion, a ensuite fait quelques mises au point.

-A l'issue de la réunion et après discussion, les 3 Présidents de la CCVG, de la CCY et de la CCLA et leur Vice-Président en charge de la mobilité, ont décidé :

- de laisser la compétence à la Région.*
- de proposer à leur Conseil communautaire respectif de voter en ce sens (sachant que si on ne prend pas la compétence aucune délibération n'est à adresser à la Préfecture).*

- de travailler ensemble la liste de ce qu'ils souhaitent négocier avec la Région permettant aux 3 Collectivités d'intervenir sur les questions de « la mobilité douce ».

Suite aux échanges qui ont suivi, le Bureau communautaire décide à l'unanimité de ne pas prendre la compétence mobilité.

Cette proposition sera soumise au Conseil communautaire du 30/03/2021.

A noter que Monsieur Jean PIRAT pourra répondre aux questions des Elus le mardi 23/03/2021 lors de la Commission « Transport/Mobilité » à laquelle le Bureau communautaire de la CCVG est invité.

8-La Poste/MSAP : avenant n° 2 au contrat Maîtrise d'œuvre :

Monsieur Christian BERTHOLLIER, Vice-Président en charge des Travaux

Rappel :

-Cette opération a été engagée précipitamment.

-Le contrat de maîtrise d'œuvre comporte une mission OPC à 2 880 € qui était listée dans le contrat comme mission complémentaire.

-Le montant de cet mission (2 880€ HT) n'était pas comptabilisée dans le total présenté à 28 800€ HT. La présentation effectuée prêtait à confusion.

-Le montant global du marché aurait dû intégrer cet élément de mission, soit 28 800 + 2 880 = 31 680 € HT.

-Nous aurions dû compléter la commande de manière manuscrite en reportant le total de 31 680 € HT au droit de la signature du Président : « *Bon pour accord pour un montant total de 31 680 €HT* ».

-La mission OPC a bien été effectuée par le Maître d'œuvre.

-Il s'agit donc d'un avenant de régularisation d'une erreur matérielle, soit un avenant de + 2880€ HT (10 %).

Le Bureau donne son accord pour cet avenant.

Une délibération sera proposée en ce sens au Conseil du 31/03/2021.

9-Crassier de St Béron (ancien terrain Rio tinto) :

Monsieur Alain PERROT, Maire de St Béron

-Projet de l'Université Gustave EIFFEL : voir le point n° 12 du Compte-rendu du Bureau communautaire du 12/01/2021.

Monsieur PERROT fait le point sur ce dossier qui sera présenté au Conseil municipal du 18 mars prochain.

Le Bureau prend note de cette échéance.

-Coulée de boue sur le terrain : cet évènement est sous la responsabilité de la Commune de St Béron qui a fait une déclaration auprès de son assurance.

10-Bâtiment ORMA informatique à Belmont-Tramonet

Monsieur Paul REGALLET, Président

L'entreprise ORMA Informatique quitte la Commune de Belmont-Tramonet pour rejoindre Valence ; les deux bâtiments d'une surface d'environ 367 m², sont donc aujourd'hui en vente pour la somme de 550 000€ TTC.

L'entreprise a sollicité la CCVG pour obtenir un droit de passage sur les parcelles (environ 35 m²) desservant leur propriété.

Le Bureau décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande de servitude préférant lui vendre les parcelles en question.

11-Renouvellement des contrats d'assurance et Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la consultation

Monsieur Paul REGALLET, Président

Rappel :

-une consultation a été faite en 2016 pour le renouvellement de l'ensemble des contrats d'assurance de la Collectivité.

-Les contrats ont été signés pour une période allant du 01/01/2017 au 31/12/2020,

-Compte-tenu de la COVID en 2020, la Collectivité n'a pas organisé une nouvelle consultation mais a signé avec les assureurs un avenant couvrant l'année 2021.

A noter que 3 assureurs garantissent actuellement la Collectivité :

-MMA pour la Responsabilité civile + les Dommages aux biens,

-La SMACL pour la Flotte automobile,

-COVEA pour la protection juridique

Coût pour l'année 2021 tous budgets confondus : 9300€

Le Bureau donne son accord pour :

- Lancer une nouvelle consultation en 2021 pour un renouvellement des contrats au 01/01/2022.
- Missionner ASCORIA en assistance à Maîtrise d'ouvrage (siège à Aix les Bains et représenté par Monsieur Olivier BALME) :
Pour 2 520€ TTC et pour les 4 lots concernés, sa mission consistera à accompagner la Collectivité :
 - o Phase 1 : analyse (audit) et définition du besoin,
 - o Phase 2 : élaboration du DCE
 - o Phase 3 et 4 : analyse et conclusions des nouveaux contrats

Une délibération sera proposée en ce sens au Conseil du 31/03/2021.

12-Culture : navette de Savoie Biblio

Monsieur Georges CAGNIN, Vice-Président en charge de la Culture au SMAPS

La navette de Savoie biblio réorganise son circuit avec un point de distribution sur chaque Communauté de Communes nécessitant de fait d'avoir sur place quelqu'un pour l'accueil et la distribution des caisses de livres.

La Commune de Domessin étant vue comme un point de centralité, elle doit rendre prochainement une réponse à cette sollicitation.

13-Tourisme : panneau sur A43

Monsieur Georges CAGNIN, Vice-Président en charge du Tourisme

Comme convenu un panneau touristique sera installé sur l'A43 dans le sens Lyon/Chambéry avant la sortie de Chimilin. Le coût de ce panneau revenant aux Communautés de Communes sera partagé entre la CC Val Guiers et la CC de Yenne.

La CC du lac d'Aiguebelette ne souhaitant pas participer, cette décision devra être confirmée auprès d'AREA.

Le projet d'intitulé du panneau portera sur le vélo, le canoë et la dent du chat.

14-Ressources humaines : modification du tableau des emplois prévue au budget 2021

Monsieur Georges CAGNIN, Vice-Président en charge de l'Administration générale

Modification du tableau des emplois : des agents ont renouvelé leur disponibilité pour convenances personnelles, leur poste était maintenu vacant en attendant leur réponse. Il convient désormais d'adapter le tableau afin de pourvoir à leur remplacement durablement. Il s'agit d'augmenter le temps de travail de collaborateurs déjà en place qui réalisaient des heures complémentaires dans l'attente du renouvellement de la disponibilité.

Il convient également d'acter un changement de planning pour la Petite enfance aux Petits Pas, qui engendre une augmentation des heures d'un agent (de 23h à 34h/semaine), ce qui a été prévu au budget 2021

15-Mandatement du Centre de gestion de la Savoie afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance :

Monsieur Georges CAGNIN, Vice-Président en charge de l'Administration générale

Il s'agit du renouvellement de la convention au 1^{er} janvier 2022.

A noter que le Comité technique du 23 mars prochain examinera les deux points 14 et 15.

Le Bureau donne son accord et précise que deux délibérations seront proposées en ce sens au Conseil du 31/03/2021.

16-Transfert de la compétence PLUI au 01/07/2021 : source ADCF du 26/02/2021

Monsieur Paul REGALLET, Président

La dernière loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire du 15/02/2021 dispose que la période laissée pour s'opposer au transfert de la compétence PLU court désormais du 01/10/2020 au 30/06/2021 (loi n° 2021-160 du 15/02/2021, article 5).

Les délibérations prises par les Communes à partir du 01/10/2020 sont à nouveau juridiquement valables et prises en compte pour établir la minorité de blocage.

Pour celles qui ne l'ont pas encore fait, les Communes sont invitées à transmettre une copie de leur délibération à la CC Val Guiers.

17-Installation de la fibre sur le territoire de la CC Val Guiers :

Monsieur Paul REGALLET, Président

La lenteur des travaux en cours allant poser des problèmes à terme, un courrier faisant part de l'inquiétude des Elus sera adressé au Président du Conseil départemental de la Savoie.

Aucun autre sujet n'est soumis au débat

Le Président lève la séance à 21H45

Fait à Belmont-Tramonet le 22/03/2021,

LE PRESIDENT,

Paul REGALLET



(NM/2021)